

RAG/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL PROVISoire

17E SEANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2021 A 18 H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence de M. Jacques MEYER, 1^{er} Adjoint au Maire

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Nadège HORNBECK, Charles SITZENSTUHL, Geneviève MULLER-STEIN, Claude SCHALLER, Cathy OBERLIN-KUGLER, Erick CAKPO, Nadine MUNCH, Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux délégués :

MM. Robert ENGEL, Stéphane ROMY, Laurent GEYLLER, Denis BARTHEL,

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Tania SCHEUER, Philippe DESAINTEQUENTIN, Mathilde FISCHER, Jennifer JUND, Denis DIGEL, Frédérique MEYER, Sylvie BERINGER-KUNTZ, Yvan GIESSLER, Emmanuelle PAGNIEZ, Jean-Pierre HAAS, Caroline REYS, Sylvia HUMBRECHT

Absents excusés :

Marcel BAUER donne procuration à Jacques MEYER
Clothilde SZUPTAR donne procuration à Stéphane ROMY
Marion SENGLER : retard arrivée au point 2
Oriane HUMMEL donne procuration à Nadège HORNBECK
Birgül KARA donne procuration à Cathy OBERLIN-KUGLER
Stéphane BADER donne procuration à Robert ENGEL
Fadimé CALIK donne procuration à Geneviève MULLER-STEIN
Bertrand GAUDIN donne procuration à Caroline REYS

Assistent à la séance :

M. Vincent BETTER, Directeur Général des Services
M. Arthur URBAN, Directeur de Cabinet
Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice du Pôle Ressources et Modernisation
M. Grégory FRANTZ, Responsable du Service Communication

Ville de Sélestat – 17ème Séance du Conseil Municipal – du 28 octobre 2021

Sélestat, le 21 octobre 2021

PRM/RAG/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

17e SEANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2021 A 18 H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021
- C. Décisions du Maire n° 61, 62, 64 à 68/2021

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

- 1. Soutien du projet artistique « Nouvelle forêt » dans le cadre de l'Année de l'arbre à Sélestat – Denis BARTHEL

B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

- 2. Modification du plan des effectifs – Marcel BAUER
- 3. Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de droit privé dans le cadre de l'apprentissage et des contrats aidés – Marcel BAUER
- 4. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires : précisions sur les modalités de calcul – Marcel BAUER

C. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

5. Mainlevée d'un droit à la résolution au profit de la Ville de Sélestat grevant une parcelle située 21 rue Westrich – Charles SITZENSTUHL
6. Mise en valeur patrimoniale du centre-ville : attribution de subventions – Stéphane ROMY
7. Convention relative à l'usage des candélabres propriétés Ville de Sélestat pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques – Claude SCHALLER

D. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

8. Charte « Ville aidante Alzheimer » - Nadine MUNCH
9. Convention de partenariat établie entre la Ville de Sélestat et l'Association Paprika – Nadine MUNCH

E. DIVERS

10. Contrat de dépôt d'archives privées et cession de droits d'auteur – Ecomusée d'Alsace – Nadège HORNBECK

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur Jacques MEYER informe que Monsieur le Maire s'excuse de ne pas pouvoir être présent ce soir et qu'il l'a chargé de présider cette 17^{ème} séance du Conseil Municipal.

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Denis DIGEL est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021

Intervention de Madame Caroline REYS

« Bonsoir tout le monde. J'ai eu l'occasion de faire des remarques qui ont été prises en compte. Je voulais juste dire qu'à la fin du Conseil Municipal du mois dernier, j'avais annoncé que je souhaitais intervenir en point divers. Je vous réinforme que je souhaite une intervention au point divers de cette séance. »

Adopté à l'unanimité

C. Décisions du Maire n° 61, 62, 64 à 68/2021

Décision n°61/2021 : Convention de mise à disposition des ateliers de serrurerie aux ateliers municipaux, à l'association « l'outil en main »

Décision n°62/2021 : Avenant n°1 relatif au marché d'aménagement de la Maison du Sport pour les lots n° 3 : plâtrerie et n° 4 : Electricité

Décision n°64/2021 : Avenant n°1 à l'accord-cadre pour les travaux sylvicoles en forêt de Sélestat plaine et montagne – lot n°8 : Création de ponts en plaine

Décision n°65/2021 : Travaux de mise en conformité de la chaufferie de l'église Saint Georges

Décision n°66/2021 : Avenant n°5 relatif au marché d'aménagement des abords Est de la gare de Sélestat – lot n°1 : Terrassement - Voirie

Décision n°67/2021 : Avenant n°4 relatif au marché d'aménagement des abords Est de la gare de Sélestat – Marché de maîtrise d'œuvre n° 18S0005

Décision n°68/2021 : Prestation d'enlèvement et de transport des véhicules en infraction au code de la route jusqu'à la fourrière municipale

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Bonsoir à toutes et à tous. Je vais discuter de la décision n°61/2021. Notre groupe est évidemment favorable à cette décision qui consiste à mettre à disposition à l'Association « L'outil en Main » nos locaux techniques. L'artisanat

manque cruellement de personnes qualifiées, cette initiative permet aux jeunes adolescents de découvrir le milieu professionnel. Nous félicitons cette association et approuvons la reconduction de cette initiative avec le soutien de la Ville.

Puisque nous discutons de la mise à disposition de nos locaux, je voudrais revenir sur la mise à disposition de la Bibliothèque Humaniste de Sélestat dans le cadre des journées parlementaires des 22 Députés du groupe AGIR de l'Assemblée Nationale les 30 et 31 août dernier, et la venue du 1^{er} Ministre répondant à l'invitation de ce groupe politique proche de la majorité parlementaire. Il me semble que selon les souhaits du Maire, la Bibliothèque Humaniste ne pouvait pas servir à des fins politiques. De surcroît, la Bibliothèque Humaniste dispose d'un tarif de location de ces espaces. Avec cette privatisation politique de l'ensemble des bâtiments, la Bibliothèque était fermée au public et la Ville a perdu les recettes d'une journée d'ouverture. Alors Monsieur le 1^{er} Adjoint, pour Monsieur le Maire, comment se fait-il que, contrairement à vos souhaits de ne pas créer de précédents politiques, la Bibliothèque Humaniste de Sélestat ait pu servir de rencontres à des Députés d'un groupe politique national ? Y-a-t-il eu une facturation des espaces empruntés ?

Concernant la décision 65, le remplacement de la chaudière Saint Georges, évidemment nous sommes favorables au remplacement de cette chaudière. Mais, concernant les travaux de l'Eglise Saint Georges, une année de plus est passée sans que des travaux soient engagés pour notre cathédrale. Il est plus que temps d'agir. La bâtisse menace de s'effondrer à plusieurs endroits. L'inaction laisse le champ libre à la lente mais inexorable dégradation de l'édifice devenant même très dangereux à certains endroits. Où en sommes-nous ? Monsieur le 1^{er} Adjoint, de nos gros travaux de réhabilitation pour l'Eglise Saint Georges prévus de longue date ?

Concernant la décision 68, malgré la création de la régie municipale pour la gestion de la fourrière automobile, nous sommes tout de même perplexes sur notre efficacité à gérer le problème des voitures ventouses. A titre d'exemple, et ce n'est pas le seul, le 8 octobre dernier, j'ai compté 11 voitures ventouses d'origine douteuse sur le seul boulevard Castelnau. Information que j'avais transmise évidemment au Responsable de la Police Municipale. Nous ne contestons évidemment pas l'approbation de cette décision mais nous souhaiterions, comme cela fut le cas par le passé, qu'on nous présente un bilan annuel de notre fourrière municipale depuis la fin de la DSP en 2017 ainsi que la politique mise en œuvre pour notre régie municipale de la fourrière. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Mon intervention concerne les décisions 66 et 67/2021 relatives au projet gare. Ces décisions, comme c'est inscrit, font suite à la décision n° 10/2020 qui a fait l'objet d'un rappel au droit dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Ce rapport pointe que contrairement à l'article L1612-1 du CGCT, le maire a engagé des millions d'euros de dépenses « sans que les crédits aient été votés par le conseil municipal ».

Un an après cette décision non réglementaire, il s'avère que ces dépenses sont encore insuffisantes et les avenants successifs montrent combien le projet gare a été mal préparé. En effet, les surcoûts concernent des préconisations de la DRAC, des aménagements demandés par les riverains, un redimensionnement de la gare routière pour accueillir le TIS et une adaptation de la chaussée du carrefour de Gaulle « à la demande des services techniques de la CEA ».

Le montant du surcoût s'élève à plus de 800 000 €, soit le quart du budget prévisionnel, auquel il faut rajouter la maîtrise d'œuvre, à savoir un peu plus de 20 000 €.

Ce que je veux dire ce soir, c'est simplement répéter la nécessité de la concertation lorsqu'on s'engage dans un projet de cette importance.

Sur un projet aussi stratégique, il aurait fallu réunir régulièrement et pendant des mois les usagers, les associations et les acteurs économiques, les riverains, les représentant(es) des personnes en situation de handicap, la Communauté de Communes, les élus du PETR et son Conseil de Développement, les services techniques de la CEA, la DRAC Grand Est, etc Le temps qu'on passe à discuter du projet en amont, c'est de l'argent économisé lors de la réalisation.

En ce qui concerne la gare, c'est évidemment trop tard, mais d'autres projets vont voir le jour, et si vous ne voulez pas vous retrouver avec des réalisations coûteuses et qui ne répondent pas aux besoins des usagers et aux réalités des riverains, il faudra changer de méthode, parce que le pire dans tous ces projets, ce n'est pas seulement qu'ils coûtent chers à la collectivité, le pire, c'est qu'ils ne répondent pas aux besoins et qu'ils ne plaisent pas. »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Mes chers collègues, bonsoir. Je souhaite aussi intervenir sur les décisions 66 et 67. Ce que beaucoup redoutaient est advenu. La majorité municipale de mars 2020 a fait un choix qu'elle entend, par conséquent, poursuivre aujourd'hui. A force de bâcler le dossier de la gare, ce qui devait se produire s'est produit. A force de passer et jouer des coudes pour valider au forceps le dossier de la gare à la Commission d'Appel d'Offres, je rappelle qu'il y a eu 4 voix contre et une seule voix pour, ce qui devait se produire s'est produit. A force de signer les marchés du dossier de la gare quelques jours avant la tenue du 1^{er} tour des élections municipales de 2020, ce qui devait se produire s'est produit. Ainsi, nous avons et, uniquement pour le lot 1, une augmentation de plus de 25% du prix soit une hausse de 806 000 euros. Ce qui devait se produire s'est produit. Certains diront que j'ai voté pour le projet de la gare en 2017, je le confesse effectivement. J'ai voté favorablement pour ce dossier car j'estimais que c'était nécessaire pour notre ville. Avec le recul, voyant la façon dont est géré ce dossier, je me rends compte, sans être le seul, que tout n'est pas encore terminé. La Chambre Régionale des Comptes, d'ordinaire si magnanime dans ses déclarations, estime elle-même dans son rapport du 3 juin 2021, je cite « le Maire a ainsi engagé des crédits budgétaires pour un total de 4 220 000 euros HT de dépenses sans que les crédits aient été votés par le Conseil Municipal. De plus, ces décisions ont été prises quelques jours avant le premier tour des élections municipales, c'est-à-dire sans garantie d'une majorité pour voter l'inscription du crédit correspondant. » Je vous invite à lire les pages 15 et 16 du rapport. Ceci entraînant de surcroît un rappel à la loi qu'il convient d'en faire mention. Pour terminer, je vais citer Margaret THATCHER qui disait « Il n'y a pas d'argent public, il n'y a que l'argent des contribuables. » »

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« Ça fait énormément de questions, mais on va commencer avec le premier point qui concerne le projet gare. Je suis étonné de l'ancien Adjoint aux Finances et des remarques qu'il vient de faire. Nous avons un montant, avec l'avant-projet, qui était évalué en TTC à 6 665 000 euros. Aujourd'hui, on parle d'un avenant par rapport au marché Terrassement – Voirie. Il faut savoir que malgré cet avenant, on atteint toujours les 6 665 000 euros. C'est encore ce

que l'on m'a clairement dit ce matin au niveau des finances. Donc, nous sommes en-dessous de cette somme. Il est vrai que lors de l'ouverture des plis, nous avons des offres qui étaient extrêmement avantageuses. Il faut aussi savoir qu'entre temps on a eu des aides supplémentaires, 400 000 euros de l'Etat, car ce projet va vers des modes de déplacement doux. Suite aux modifications demandées par la CEA, on a une aide complémentaire de 227 000 euros car elle a revu ses structures de chaussées, ce qui a engendré des surcoûts. Il y a effectivement un avenant de 800 000 euros, mais ce n'est pas un avenant qui fait exploser le budget de l'ensemble du projet gare. Il y a quelques autres chiffres que je voudrais vous donner. C'est vrai que l'avant-projet voté était à 6 665 000 euros, par rapport à tous les aménagements effectués au niveau du pôle multimodal, du carrefour du Général de Gaulle et des alentours, mais je ne parle pas ici du parking côté Ouest qui n'est pas dans ce montant. Par rapport à ces 6 millions, 4 328 000 d'aides sont prévues que ce soit de la Région, du Département, de l'Etat ou de la Communauté de Communes, ce qui représente un reste à charge pour la Ville de 2 300 000 euros, soit 35%. Mais j'insiste sur le fait qu'il n'y a pas d'avenant qui fait exploser le budget de ce projet gare. Je me rappelle, Monsieur l'ex Adjoint aux Finances, que quand on avait des avenants sur certains projets qui faisaient exploser le budget prévisionnel, vous disiez toujours que c'est nécessaire, il faut le faire, on peut le financer, il n'y a pas de souci, il faut aller dans cette démarche, et là on explosait des budgets sur certains projets, ce qui n'est pas le cas pour ce projet gare.

Madame REYS, quand vous dites que c'est un projet qui ne plait pas à nos citoyens, attendons que ce soit fini et après on discutera. Je crois que c'est tout de même un projet exemplaire par rapport à l'environnement, aux modes de déplacement doux, à tout ce qui se fait pour réduire la voiture, et je crois que c'est votre cheval de bataille en permanence. On ne peut pas dire qu'on ne va pas dans ce sens au niveau de ce projet.

Différentes questions qui ont été posées par Monsieur DIGEL. Concernant la Bibliothèque Humaniste, il faut savoir que le groupe AGIR a payé une location. Une facture a été établie et je propose au Directeur Général des Services de vous transmettre cette dernière. A partir de là, il faudrait peut-être se retrouver avec Monsieur le Maire et Monsieur CAKPO pour définir à qui peut être loué ce type d'équipements. Je vous dis honnêtement que si demain Europe Ecologie vient, cela peut être une belle vitrine pour la Ville de Sélestat en leur louant ce type de bâtiment. Je crois qu'à un certain moment, il faut qu'on définisse une stratégie, qu'on le mette par écrit et je me tourne vers Monsieur CAKPO car quelque part il va falloir qu'on travaille sur ce sujet pour qu'on ait une procédure, une méthodologie qui définit clairement ce qu'on peut faire dans ce bâtiment. Encore une fois, pour ce genre de manifestations, il y a une location qui doit être payée et cela me paraît tout à fait évident. Mettre à disposition ce genre de lieu gratuitement à un parti politique, je serais le premier à être totalement opposé.

La question a été posée sur Saint Georges. C'est un dossier dont on parle depuis des années, il est vrai, j'ai pris ce dossier en main fin de l'année dernière. Ce n'est pas aussi facile qu'on le veut car pour commencer les travaux, il faut l'autorisation de la DRAC. Si on commence les travaux sans avoir cette autorisation, on ne touche pas les subventions. Ça, les anciens élus le savent très bien. Dans les grandes lignes, on en a encore parlé vendredi dernier lors de la Commission d'Appel d'Offres, il y a certains marchés qui ont mis du temps à sortir car l'architecte des monuments historiques n'était pas en accord avec

les différentes entreprises. A un certain moment, cela a aussi pris du temps car on a aussi souhaité réduire les coûts, car les montants de certains marchés étaient exorbitants. Aujourd'hui on rentre dans des coûts raisonnables. Sachez que l'entreprise qui devait monter l'échafaudage voulait commencer les travaux la première semaine du mois de décembre. La décision que j'ai prise en début de semaine a été de retarder le montage de l'échafaudage à début janvier, car on est tout de même dans une période festive de Noël, on est plus à un mois prêt. Les travaux vont donc débuter début janvier.

Concernant les voitures ventouses, très sincèrement, je ne peux pas vous répondre, mais comment pouvez-vous dire que ce sont des voitures ventouses ? Je pense savoir, mais Monsieur GEYLLER pourrait mieux vous répondre. Une voiture ventouse doit rester en place 7 jours.»

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Une voiture ventouse c'est 7 jours. On n'est pas à 7 jours près, là non plus, mais quand on a de la mousse qui pousse sur certaines voitures, quand il y a encore des feuilles mortes de l'année dernière sur certaines voitures, je pense que ce sont des véhicules qui auraient dû être enlevés depuis longtemps. Je voulais simplement attirer l'attention là-dessus, est-ce qu'on pourra avoir en commission une réunion de bilan, car depuis 2017, on a une fourrière municipale mais on n'a jamais fait de point. »

Monsieur Jacques MEYER s'engage à voir cela avec Monsieur Laurent GEYLLER afin d'avoir un point spécifique sur tout ce qui concerne les voitures ventouses et le marché conclu avec la société pour l'enlèvement de ce type de véhicules.

Concernant la Bibliothèque Humaniste, Monsieur Denis DIGEL indique qu'il suffirait de rédiger un règlement intérieur, chose qui n'existe pas aujourd'hui.

Monsieur Jacques MEYER confirme que ce travail devra être réalisé.

Intervention de Madame Caroline REYS

« Rapidement revenir sur la gare. Evidemment il y a moins de voitures qui stationnent devant la gare, et on ne peut que s'en réjouir. Cela va effectivement dans le sens de nos attentes, y compris l'abandon du projet de parking en ouvrage. Nous espérons que vous allez rester sur cette perspective qui nous convient et qui convient surtout à l'évolution des pratiques professionnelles. Il n'en reste pas moins que les espaces sont de plus en plus dépourvus de végétalisation, des arbres ont été coupés, on prône cette place et c'est un exemple d'artificialisation des sols intensive, puisqu'il y a de l'artificialisation nette, on avait avant un parking en terre battue qui se retrouve entièrement recouvert de macadam. L'autre reproche qu'on peut faire même si ce n'est pas encore fini, ce qui est en train de se finir complètement, c'est la fermeture de la perspective vers le centre ancien. On sort de la gare de Sélestat, c'est tout juste si on repère encore le château d'eau, mais ce qui était prévu et dans l'esprit de ce projet, puisque j'ai quand même participé à certaines réunions de travail, il y avait quand même l'objectif de sortir et de voir une perspective végétale qui invite le visiteur à aller vers le centre ancien de Sélestat. Cette perspective a déjà totalement disparue. On sort, on voit juste le circuit des bus qui va vers l'ancien immeuble Martel Catala, sinon il n'y a pas d'autres perspectives, c'est bouché.

Concernant la Bibliothèque Humaniste, vous n'en avez pas été destinataire Monsieur le 1^{er} Adjoint, mais il y a au moins 4 adjoints qui ont été destinataires d'un courrier concernant l'occupation par le groupe AGIR. Je suis contente d'apprendre les informations que vous nous communiquez ce soir, j'avais aussi proposé à notre Adjoint à la Culture, à l'Adjoint aux Finances et à Monsieur le Maire de créer ce groupe de travail pour écrire ce règlement intérieur. Donc, vos propos répondent à ma demande et je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« On en finira là, mais juste un point au niveau des enrobés. Je vous ferai sortir les chiffres des surfaces qu'on avait avant les travaux et les surfaces après les travaux. Vous verrez qu'on a beaucoup moins de surface qui sont en enrobé par rapport à avant. Les arbres quant à eux, ne peuvent pas être plantés avant le mois de novembre. »

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 30 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

1. Soutien du projet artistique « Nouvelle forêt » dans le cadre de l'Année de l'arbre à Sélestat – Denis BARTHEL

Monsieur Jacques MEYER considère que c'est un très beau projet et il espère que tous les élus seront en accord pour le soutenir.

Intervention de Monsieur Denis BARTHEL

« Le projet de délibération dont je vais vous parler ce soir est un projet à la fois artistique, culturel et écologique. Comme vous le savez toutes et tous, dans les différents services, dans le cadre de l'année de l'arbre, il a été demandé de travailler sur des projets et nous avons eu un contact avec un artiste local, à savoir : Monsieur Guillaume Barth, qui nous a proposé un projet qui nous paraissait un peu « bizarre » au début, un concert pour des arbres. Après s'être penché sur le projet, on a suivi cette proposition et il s'avère que le projet est très sympathique. A l'origine, cet artiste a ramassé 134 glands de chênes qu'il a mis dans des pots. Suite à cette culture, il s'est associé avec un compositeur de musique, ils ont créé des algorithmes par rapport aux arbres qui poussaient, ce qui a donné naissance à un dialogue musical entre les chênes et l'artiste. Au final, c'est un récital de piano de musique contemporaine qui est né de ce projet et qui sera interprété par une pianiste virtuose, qui vient spécialement de Palma de Majorque, et qui a même refusé de jouer avec l'orchestre philharmonique du Luxembourg ce soir-là.

*L'autre finalité de ce projet sera la plantation des 134 chênes dans l'Ill*Wald, plus précisément dans la parcelle 141 qui est proche de la Chapelle du Chêne. Physiquement, cette plantation sera une succession de pentagone aux angles*

et au centre desquels seront plantés des chênes et conçus de manière à représenter, vu de dessus, la spirale du nombre d'or. Elle tient également compte de la régénération naturelle ainsi que les arbres existant sur la parcelle. Le tout sera bien sûr encadré par l'ONF qui travaille avec nous sur ce projet et l'objectif était également de travailler avec le Conseil Municipal des Enfants qui a déjà bénéficié d'une présentation de l'œuvre dans son ensemble par l'artiste. Les 134 chênes seront géolocalisés et intégrés à la prochaine révision d'aménagement de la forêt communale de plaine en tant que série artistique afin d'assurer leur pérennité. Ils seront donc classés en arbres remarquables. La Ville de Sélestat soutien donc financièrement ce projet à travers toute la logistique. J'en reviens à la Bibliothèque Humaniste où finalement aura lieu ce concert dans l'auditorium. Au départ, cela était prévu dans la salle festive de Tanzmatten mais, comme il y avait le centre de vaccination, les artistes n'ont jamais pu vérifier l'acoustique de cette salle. Mais, après le déménagement de ce dernier, il s'est avéré que l'acoustique de cette salle ne s'y prêtait pas du tout. La salle Sainte Barbe, quant à elle, s'y prête encore moins bien, de ce fait, après réflexion et discussions avec Monsieur le Maire et Monsieur Erick CAKPO, la décision a été prise de faire ce concert à la Bibliothèque Humaniste. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Evidemment notre groupe est favorable à cette démarche artistique, culturelle et aussi cultural pour parler des arbres. Pour l'entretien de cette parcelle artistique, car ce sont les enfants qui vont planter cela le 24 novembre, le jour d'après, c'est la Sainte Catherine, et « à la Sainte Catherine tout bois prend racine », il serait bien qu'il y ait un suivi technique, pour que ces arbres poussent correctement. Mais, je pense que ces jeunes enfants ou même d'autres citoyens, pourraient participer à l'entretien de cette œuvre pour que les gens se l'approprient, dans la durée également. Ce n'est pas un « one shot », on est sur un pack 100 ans minimum, ce serait bien que les citoyens se l'approprient et que cela dure aussi dans le temps, et pour éviter que dans 5-6-10 ans cette œuvre n'existe plus dans nos mémoires. Après ce serait bien aussi, pour terminer sur cette délibération, qu'on ait un schéma de cette œuvre, vue du haut. On n'a pas eu de plan d'implantation. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Evidemment, comme on l'a déjà évoqué en commission, nous allons soutenir ce projet qui nous paraît particulièrement intéressant et original. J'ai juste une question, car on nous a joint cette fois-ci le budget de la partie forêt et dans la convention, il est question de 6 000 euros. Alors, comme c'est deux fois la même somme, je voulais savoir qui prend en charge la rémunération des artistes, à savoir les 6 000 euros figurant à l'article 6 et les 5 890 euros qui sont dans le budget, car ce que je comprends, c'est 6 000 euros plus 6 000 euros. »

Intervention de Monsieur Denis BARTHEL

« Pour répondre à Monsieur DIGEL, effectivement ces arbres seront classés arbres remarquables, un suivi sera fait. Ils seront chacun grillagés, individuellement, car si on met un grillage tout autour de la parcelle, on empêchera les gens de s'approcher de cette œuvre. Ces arbres feront partie intégrante du régime forestier avec l'entretien nécessaire. Chaque arbre portera un nom et pourra être suivi par la personne qui l'a planté. Pour répondre à Madame REYS, les 6 000 euros concernent une subvention que

la Ville de Sélestat prend en charge avec la location du panneau, l'artiste, les frais d'hébergement. Le restant étant une parcelle qu'il était prévu de planter l'année prochaine, cela fera partie du budget forestier, on a juste avancé cela d'une année. Ce ne sont donc pas des frais supplémentaires puisque cette parcelle aurait été plantée l'année prochaine, certainement sous d'autres formes. Là on a décidé d'en faire une œuvre artistique, donc l'un dans l'autre, ces frais ne seront pas des frais supplémentaires. »

Madame Caroline REYS comprend donc que l'intégralité des sommes sera prise en charge par la Ville de Sélestat.

Adopté à l'unanimité

B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

2. Modification du plan des effectifs – Jacques MEYER

Monsieur Jacques MEYER propose d'approuver la création des postes présentés.

Intervention de Madame Sylvia HUMBRECHT

« Bonsoir à toutes et à tous. On se posait la question par rapport au point 3 de la délibération. Quel est l'effectif actuel de la Police Municipale ? Est-ce qu'un recrutement en interne a été proposé pour ce poste d'Adjoint au Chef de Service ? »

Intervention de Monsieur Laurent GEYLLER

« Bonsoir à toutes et à tous. Pour répondre à votre question sur les effectifs, aujourd'hui on a un Chef de Police Municipale, 8 Policiers Municipaux, 1 ASVP, 1 garde champêtre et une personne qui est en formation en alternance sur la partie Garde Champêtre. Concernant la deuxième question, on demande au Conseil Municipal de se positionner sur l'ouverture de poste. On a des recrutements en cours, mais j'ai une personne qui est prépositionnée sur ce poste. Aujourd'hui, je n'ai pas, comme cela a été le cas pour l'ouverture de poste de Chef de la Police Municipale et pour lequel on avait certains agents policiers municipaux qui se sont positionnés mais qui n'ont pas été retenus, de candidature, mais il sera certainement pourvu assez rapidement par une personne que nous avons en cible, mais en externe. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« J'avais une question, peut-être pour Monsieur BETTER, sur les ATSEM. Il y a eu un organigramme du service Education et je voulais savoir s'il donne satisfaction à l'organisation des équipes. Concernant la création du poste d'Adjoint au Chef de la Police Municipale, il est justifié et je cite la délibération « pour faire face aux besoins de sécurité exprimés par la population. » Moi je voudrais savoir comment se sont exprimés ces besoins, et comment ils sont évalués pour aboutir à cette décision. Je voudrais aussi revenir sur un autre besoin régulièrement et intensément exprimé, celui de la lutte contre les nuisances sonores. Je suis contente que Monsieur GEYLLER soit présent. La presse a rapporté cette semaine « le lourd coût social du bruit ». On y rappelle que le bruit a des conséquences sur notre santé, mais aussi sur nos relations

avec les autres. L'article pointe également que « nous ne sommes pas tous égaux face au bruit ».

Au nom de ces inégalités, et au nom de toutes celles et ceux qui nous interpellent sans arrêt au sujet du bruit, je vous demande de trouver une réponse à leurs besoins, comme vous répondez ici « aux besoins de sécurité ». »

Monsieur Jacques MEYER tient à rappeler que Monsieur BETTER, Directeur Général des Services, ne peut pas intervenir en Conseil Municipal. Toutefois, suite à la demande formulée, il indique qu'il va demander aux services de vous donner la réponse.

Intervention de Monsieur Laurent GEYLLER

« En ce qui concerne les raisons de la création de poste d'Adjoint au Chef de la Police Municipale, nous sommes dans une démarche d'augmentation, et vous l'avez peut-être remarqué, des effectifs de la Police Municipale. Depuis que je suis en poste, j'ai recruté 4 personnes, y compris le Chef de la Police Municipale. Nous avons dans le plan des effectifs, encore deux personnes à recruter pour l'année 2022 et je vous proposerai en commission, le mois prochain, une évolution jusqu'à la fin du mandat. Cette montée en puissance fait que nous avons revu l'organisation de notre Police Municipale qui comprend les forces opérationnelles sur le terrain et le centre de supervision urbaine. Ce que j'ai souhaité en termes d'organisation, c'est de revoir les choses. En effet, le CSU est aujourd'hui placé sous la compétence du Chargé de Mission Sécurité, mais j'ai souhaité que ce service soit rattaché dorénavant au Chef de la Police Municipale. Il faut également « staffer » de manière plus importante le Chef de la Police Municipale car, outre le fait d'organiser et de suivre le travail sur le terrain, il faut aussi organiser le travail par rapport au CSU, d'où la création de ce poste, car le Chef de la Police Municipale peut aussi être absent, en formation ou en congés, et il faut absolument avoir une jointure de posture managériale sur le sujet, d'où la création de ce poste qui est, à mon sens, indispensable à la montée en puissance et par rapport au projet politique que nous amenons sur le sujet de la sécurité.

Concernant le sujet du bruit, ce dernier est global. Un jeune qui fait du rodéo avec sa mobylette et qui a un pot d'échappement qui n'est pas conforme à la réglementation, c'est du bruit. Cela relève de l'intervention de la sécurité routière. Le sujet du bruit, c'est effectivement une compétence de notre Police Municipale mais, également, de la Police Nationale. On fait effectivement des actions sur ce sujet. Le bruit est une nuisance et, j'entends votre argumentation de dire que cela nuit à la santé mentale de certaines personnes, principalement au centre-ville, c'est pourquoi nous avons demandé à la Police Nationale et à la Police Municipale d'axer leurs efforts sur ce sujet et ces fameux deux roues qui polluent l'environnement sonore de nos concitoyens, et c'est un vrai sujet, je vous l'accorde. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Je vous remercie pour vos deux réponses, ce n'était pas ma question, mais vous avez apporté votre réponse. Moi ma question, la première, était la création du poste pour répondre aux besoins exprimés par la population. Ma question portait sur la manière dont les besoins se sont exprimés, à partir de quoi vous avez évalué ces besoins et surtout comment les besoins exprimés par la population ont donné cela comme réponse. Vous m'avez apporté la réponse, vous m'avez dit c'est un choix politique, vous avez dit c'est mon souhait de faire

cette montée en puissance, j'ai souhaité, donc effectivement c'est votre réponse. »

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« Je me permets de revenir un peu sur ce point. Il est vrai que c'est peut-être un choix politique, mais il faut savoir qu'on a tout de même, pratiquement tous les jours des courriers, qui arrivent en Mairie pour des plaintes concernant des nuisances, des incivilités. Je pense que c'est pour répondre à tous ces points qu'on souhaite renforcer la police afin d'avoir des personnes sur place, surtout au centre-ville. Je suis personnellement et régulièrement sollicité, j'ai encore envoyé il y a pas longtemps un message un samedi soir à Monsieur GEYLLER, car des personnes m'envoient des messages disant que des voitures stationnent à des endroits interdits, il y a du bruit à certains endroits. Mais pour pouvoir répondre et trouver des solutions par rapport à toutes ces incivilités et nuisances, notre objectif est de renforcer la police municipale pour qu'elle puisse être présente également le soir car, c'est très souvent le soir, jusqu'à 22H-23H qu'on rencontre ces problèmes, les vendredis et samedis essentiellement. »

Adopté à l'unanimité

3. Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de droit privé dans le cadre de l'apprentissage et des contrats aidés – Jacques MEYER

Monsieur Jacques MEYER informe que les deux prochaines délibérations ont été demandées par la trésorerie. Il propose d'approuver cette délibération pour le recrutement d'agents contractuels dans le cadre de l'apprentissage. Il insiste sur le fait que la Ville de Sélestat est impliquée depuis de très nombreuses années dans le domaine de l'apprentissage. En 2021, la Ville compte en effet 10 apprentis, 4 dans les écoles maternelles, 1 au service environnement effectuant une licence professionnelle, 1 au service menuiserie, 1 au service peinture, 2 au service Espaces Verts et 1 au service Archives et Documentation.

Adopté à l'unanimité

4. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires : précisions sur les modalités de calcul – Jacques MEYER

Monsieur Jacques MEYER indique que cette délibération est nécessaire afin de préciser les modalités de calcul car des majorations différentes ont lieu si l'agent travaille en soirée, le dimanche ou de nuit.

Intervention de Madame Caroline REYS

« Le Rapport de la Chambre Régionale des Comptes avait déjà pointé le problème des heures supplémentaires.

Cette délibération est une première avancée pour la mise en conformité et nous l'approuvons.

Mais je rappelle quand même ce qui a été souligné dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il y a eu un Rappel du droit adressé au Maire, la Ville doit « Se mettre en conformité avec les dispositifs du décret n° 2002-

60 du 14 janvier 2002 en se dotant d'un moyen automatisé de contrôle des heures supplémentaires. »

Donc, je voulais savoir où on en est sur ce point. »

Monsieur Jacques MEYER informe que la nouvelle Directrice des Ressources Humaines a commencé à travailler sur ce sujet et sur le règlement intérieur avec l'objectif d'avoir un système de badge pour la fin 2022.

Adopté à l'unanimité

C. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

5. Mainlevée d'un droit à la résolution au profit de la Ville de Sélestat grevant une parcelle située 21 rue Westrich – Charles SITZENSTUHL

Monsieur Charles SITZENSTUHL indique que la Société WANZL souhaite vendre un bâtiment à la société Leclerc. Or, en 1980 la société WANZL s'était portée acquéreur d'un terrain qui appartenait à la Ville de Sélestat, rue Westrich. Les engagements compris dans l'acte de vente ayant été respectés, il est demandé au Conseil Municipal de suspendre ce droit à la résolution.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Cette délibération met malheureusement fin à une entreprise sélestadienne. Quel avenir sur ce site ? Car on est pas loin de 5 hectares ? Est-ce qu'il y aura de l'artisanat ? Est-ce qu'il y aura du commerce, et dans ce cas, il sera nécessaire d'être très vigilant sur l'impact que cela aura sur le commerce du centre-ville.

Puisqu'on parle de commerce, est-ce qu'on pourrait avoir un point sur la situation de la zone Sud ? »

Intervention de Monsieur Robert ENGEL

« Dans les grandes lignes, puisque le projet définitif n'est pas encore arrêté à ce jour. La société WANZL est vendeur de la totalité de ses biens, mais restera à Sélestat. En fait, il s'agit d'un montage dont on parlera dans quelques temps et ce sera présenté en commission, donc je ne voudrais pas rentrer dans des détails dont je ne dispose pas encore, mais en tout cas, il y a un souhait que la société WANZL reste à Sélestat, et dans ses locaux, mais changera de périmètre de propriété. On viendra vers vous lorsqu'on aura tous les détails de ce projet. Concernant l'autre partie économique, là aussi, nous attendons des précisions sur le devenir de l'ensemble du site, puisque le bâtiment est quand même important. Il y a des surfaces qui seront, a priori, totalement rénovées pour rester affectées à de l'activité industrielle et artisanale et non pas économique sur l'existant. Quant au terrain qui reste libre aujourd'hui, nous allons devoir attendre, et je donnerai la parole à Monsieur Claude SCHALLER qui suit le côté foncier du projet, mais pour le moment, nous ne disposons d'aucun projet concret sur la surface. »

Intervention de Monsieur Claude SCHALLER

« Monsieur ENGEL a donné des explications assez complètes au stade de la connaissance du projet. On est en train d'examiner les différentes demandes, mais le terrain conservera une vocation industrielle. »

Monsieur Charles SITZENSTUHL indique que les dirigeants de Leclerc ne manquent pas d'idée et ils sont, sur l'aspect stockage, extrêmement à l'étroit et avec des enjeux en termes de déplacement, très limités pour les camions. Il considère qu'il n'est que possible de partager le constat d'amertume de la décroissance de WANZL qui va garder une quarantaine d'effectifs sur le site. Toutefois, il estime que la Ville a la chance d'avoir un investisseur local prêt à développer un projet économique au lieu que ce site ne devienne une friche. Il tient à ajouter que cela devra s'inscrire dans une réflexion plus globale sur les flux routiers sur la Départementale et la Zone Industrielle Nord.

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« En ce qui concerne le site sud, le permis de construire du cinéma n'est toujours pas délivré, car il restait quelques petits points qui vont être réglés, et j'ose espérer que ce permis pourra être délivré pour la fin du mois de novembre. Le côté positif par rapport au multiplexe, c'est que le financement pour la construction est finalisé, et cela est très important, car c'est un point qui nous permet d'être confiant sur ce projet. Les travaux de l'hôtel, à proximité devraient démarrer encore fin de cette année ou début d'année prochaine, cela m'a encore été confirmé par CITIVIA la semaine dernière. Le projet est finalisé, ils sont en train de signer l'ensemble des devis pour pouvoir commencer les travaux au plus vite. A côté, on avait un Del Arte qui devait voir le jour, mais ce dernier s'est désisté et ce terrain est donc aujourd'hui disponible, et aucun choix n'a été fait. En effet, Del Arte estime qu'il n'y a pas forcément une demande forte pour ce type de restauration à l'extérieur de la ville. En ce qui concerne Bricorama, ce dernier est en train de lancer l'ensemble des devis pour la construction, ils le font malgré le fait que leur permis est attaqué et qu'aucune décision de justice n'a encore été rendue par rapport aux attaques provenant de Castorama et Brico Dépôt. Cela prouve bien que les analyses qui ont été faites, il y a 4-5 ans étaient fondées et qu'il y a jusqu'à 50% d'évasion des personnes, au niveau du marché du bricolage. Voilà les informations que je peux vous donner ce soir concernant le site Sud. »

Adopté à l'unanimité

6. Mise en valeur patrimoniale du centre-ville : attribution de subventions
– Stéphane ROMY

Monsieur Stéphane ROMY propose d'approuver le versement des subventions proposées. Il rappelle également, que pour l'instant, 150 dossiers ont bénéficié de ce dispositif, qui a un effet multiplicateur conséquent, puisque un euro de subvention de la Ville engendre 3 euros de travaux privés.

Intervention de Madame Caroline REYS

« Concernant les dossiers, on les a tous vus en commission, donc ce n'est vraiment pas cela, l'objet de ma question. Ma question porte plus sur le sort de l'Architecte du Patrimoine, qui a participé depuis son origine à ce projet de ville, et dont l'engagement arrive à terme. Je voudrais avoir des nouvelles du projet sans cette personne ressource qui a fait les preuves de son efficacité. »

Monsieur Jacques MEYER estime qu'il n'est pas possible de faire l'ensemble de ce projet sans Monsieur Jean-Michel ROHMER, mais des discussions sont en cours pour trouver une solution. Une proposition a été faite par Monsieur

ROHMER qui sera toujours présent, mais en ne jouant qu'un rôle de conseiller patrimonial, et en ne rédigeant plus de rapport. Il insiste sur le fait qu'il est tout à fait d'accord avec Madame REYS sur le fait qu'il est nécessaire de garder cette compétence et cette connaissance du tissu sélestadien qu'à Monsieur ROHMER, ce qui est une chance pour la Ville.

Monsieur Charles SITZENSTUHL souligne le fait que cela fait 5 ans que ce règlement existe, puisqu'il avait été voté par la majorité précédente, et il tient à dire publiquement que c'est une très bonne chose et à féliciter cette politique. En effet, beaucoup de concitoyens se demandent ce que fait la Ville pour le centre-ville, pour aider les propriétaires et embellir le centre-ville, et là, on a la preuve de l'action de la Ville. En étudiant le genre de travaux effectués, le montant des aides de la Ville accordées, il estime qu'il est possible de collectivement s'en féliciter et cela est un exemple concret d'une politique concrète qui fonctionne à Sélestat et qui aide à embellir la ville et le patrimoine.

Adopté à l'unanimité

7. Convention relative à l'usage des candélabres propriétés Ville de Sélestat pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques – Claude SCHALLER

Monsieur Claude SCHALLER indique que cette convention ne concerne que les poteaux qui sont reliés entre eux par un réseau aérien et, qu'il en reste très peu, mais il y en a notamment chemin de Bergheim.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Je ne me souviens plus de la convention qui avait été signée entre la Ville et Orange. Quelle était la date butoir ou le délai maximum pour que Orange développe la fibre à Sélestat ? Car il y a des usagers qui ont téléphoné aujourd'hui, qui ont le haut débit, mais pas encore la fibre, je pense notamment à la coopérative des Maraichers de Sélestat, dont je suis président, et dont le site n'est pour l'instant pas accessible à la fibre. Pourtant, il devra l'être, et ce sont des délais supplémentaires. Aujourd'hui une telle entreprise a besoin de la fibre car on utilise souvent le téléphone avec la 4G ou la 5G pour accéder aux services de nos clients, car de plus en plus de nos clients demandent des services en ligne. »

Monsieur Claude SCHALLER indique qu'il n'a pas de réponse précise sur ce point car cela concerne le programme de déploiement de la fibre mais il peut se renseigner pour fournir les éléments.

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« Je peux répondre. Aujourd'hui, je suis en relation régulièrement avec Monsieur Stéphane BADER qui est en contact avec Monsieur LIRET, et Orange n'a pas tenu ses engagements à 100%. C'est une réalité par rapport à certains secteurs éloignés du centre-ville. Vous avez cité la coopérative maraichère, il n'y a pas que ça. En effet, la semaine dernière cela nous a été signalé par l'Hôtel des Humanistes qui est en attente, il y a un certain nombre de petits secteurs éloignés du centre-ville, qui aujourd'hui ne sont pas encore branchés ou n'ont pas la possibilité d'avoir la fibre. Sachez qu'on est en contact régulier avec Monsieur LIRET d'Orange pour vraiment faire avancer ce dossier. C'est vrai que

95% des réseaux ont été posés mais il reste 5%, et ces 5%, concernent souvent des entreprises. Là, c'est à nous de taper sur la table, chose qui est faite régulièrement, et de s'assurer qu'Orange tienne ses engagements pour que l'ensemble du secteur de Sélestat ait la fibre. »

Adopté à l'unanimité

D. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

8. Charte « Ville aidante Alzheimer » - Nadine MUNCH

Madame Nadine MUNCH insiste sur le fait que la signature de cette charte implique le fait que la Ville sera obligée de s'engager sur au moins un des points d'amélioration de la connaissance de la maladie, même si elle est persuadée que la Ville sera intéressée pour s'engager sur plusieurs points. Elle propose d'approuver la signature de cette charte.

Intervention de Madame Frédérique MEYER

« Bonsoir, effectivement, je me réjouis d'apprendre que Sélestat veut s'engager aux côtés de France Alzheimer et plutôt Alsace Alzheimer pour développer des actions inclusives dans notre ville pour les malades atteints par la maladie, au travers de la signature de cette charte. Après cette signature, il s'agira de traduire la charte en acte et rapidement, je pense. Le but est de changer les regards sur la maladie et de bâtir ensemble cette société inclusive. Quels moyens financiers la Ville de Sélestat est-elle prête à engager pour parvenir à mener ces actions qui feront vivre cette charte ? Que prévoit-on pour sensibiliser à la maladie auprès des acteurs de proximité et du grand public ? Est-ce que vous y avez déjà réfléchi ? Est-ce que vous avez déjà une idée concrète sur comment mettre cela en place ? Quel partenariat envisagé pour le développement de ces actions artistiques culturelles et sportives à destination des personnes malades dont vous avez fait la présentation ? Que va proposer la Ville pour rendre nos espaces publics plus inclusifs en termes de repère et d'orientation, de transport adapté ? Tant de questions avec encore de gros travaux à faire devant nous. Il est vrai qu'en tant que membre du Conseil d'Administration du CCAS, je m'étonne de ne pas avoir été informée par ce biais de ce projet de délibération d'autant que les axes majeurs de la Charte sont dans la continuité des actions déjà menées en faveur des aînés, notamment par la Maison des Aînés et des Aidants. Nous aurions pu, à ce moment-là, avoir un bel échange avec les représentants d'association, je pense à l'AGF notamment qui mène déjà les cafés des aidants et qui est déjà bien engagée dans ce soutien aux malades. Madame MUNCH, je pense qu'on aura l'occasion de revenir sur ce point ou est-ce que vous envisagez qu'on en reparle lors d'un prochain Conseil d'Administration ? »

Intervention de Madame Nadine MUNCH

« Ce point a été vu en Commission Epanouissement de la Personne. Effectivement, nous avons un formidable outil qui s'appelle la Maison des Aidants et des Aînés qui fait déjà un travail formidable aujourd'hui pour informer les aidants de toutes les possibilités. Cette Association Alsace Alzheimer a toute sa place dans l'organisation et la mise en place des informations, mais également la MAIA qui a un rôle important. C'est en travaillant avec ces

différents acteurs que nous allons pouvoir faire des actions concrètes à la mesure de ce qui est nécessaire et des besoins de la Ville. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, la Ville sera certainement partie prenante, aussi financièrement, s'il le faut. »

Intervention Madame Caroline REYS

« Il faudrait aussi lancer un appel aux commerçants et association de commerçants, au monde économique puisque cela est également suggéré dans la Charte de prévoir que les commerçants soient formés à l'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. »

Intervention de Madame Nadine MUNCH

« Cela fait aussi partie de la contrepartie de cette association à savoir : donner des éléments nécessaires à l'information, la sensibilisation et la formation de plusieurs acteurs sur la maladie d'Alzheimer que ce soient des professionnels de santé, des organisations et des commerçants. »

Adopté à l'unanimité

9. Convention de partenariat établie entre la Ville de Sélestat et l'Association Paprika – Nadine MUNCH

Monsieur Jacques MEYER insiste sur le fait que cette association effectue un travail remarquable sur Sélestat et il est important de continuer ce partenariat.

Madame Nadine MUNCH propose de renouveler la convention avec l'Association Paprika sachant qu'il s'agit d'une convention de partenariat ainsi que d'une convention de mise à disposition d'un local.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Evidemment on sera favorable au soutien de l'Association Paprika et notamment en cette période de contexte de post crise sanitaire et de crise d'inflation. Il est essentiel de soutenir les associations qui se rapprochent des plus démunis. Est-ce qu'il serait aussi possible, sur ce point, de présenter en commission, un bilan de cette association ? Combien de personnes s'y rendent ? Que fait exactement Paprika ? Ils font un travail extraordinaire et il serait peut-être bien de les faire venir une fois en commission. »

Monsieur Jacques MEYER considère que cela serait effectivement une bonne idée de les faire venir en commission afin qu'ils exposent le travail fourni par l'association.

Adopté à l'unanimité

E. DIVERS

10. Contrat de dépôt d'archives privées et cession de droits d'auteur –
Ecomusée d'Alsace – Nadège HORNBECK

Madame Nadège HORNBECK propose d'approuver le contrat de dépôt de ces plans et la cession des droits d'auteur.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

Monsieur Jacques MEYER annonce qu'il s'agit du dernier Conseil Municipal pour Monsieur Didier TURUANI qui va faire valoir ses droits à la retraite. Il tient à le remercier, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, pour son engagement, son implication et son accueil du public exemplaire et lui souhaite une très bonne retraite.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Evidemment belle et longue retraite à Didier TURUANI et merci pour tout le travail que tu as fait pour la Ville de Sélestat et pour l'accueil, quelles que soient les circonstances, à la salle Sainte Barbe. Je voudrais juste signaler, concernant l'horaire du Conseil Municipal, il était toujours à 19 H 00, le Maire souhaitait l'avancer à 18 H, mais on voit que finalement 19 H 00 cela aurait pu nous arranger, notamment ce soir. Au début de séance, si l'opposition s'était levée, le quorum n'aurait pas été atteint. Il y avait 15 personnes de la majorité, le quorum est à 17. Alors on ne va pas aller jusque-là Monsieur le 1^{er} adjoint, essayons de réfléchir pour retarder le début du Conseil. 18 H 00 c'est trop juste quand les gens travaillent un peu plus loin, c'est compliqué et je l'avais déjà signalé. Réfléchissez, faites passer le message, ce sera bon aussi pour votre groupe. »

Monsieur Jacques MEYER indique qu'il a fait cette remarque au Directeur Général des Services afin d'engager une réflexion sur l'horaire du Conseil Municipal.

Intervention de Madame Caroline REYS

« Avant de présenter mon point divers, je voudrais m'associer aux remerciements qui ont été faits à Didier et cette fois-ci au titre de la représentante associative que je suis toujours et pour souligner le fait que lui, comme Joëlle DELPLANQUE d'ailleurs, ont toujours été à notre service et nous ont accompagnés dans les installations d'exposition, dans le rangement, dans l'accueil et cela systématiquement depuis qu'ils sont ici. Merci beaucoup Didier. Mon intervention concerne un problème déontologique et mon objectif n'est pas seulement de le dénoncer, mais surtout de trouver une solution pour y remédier. Depuis le mandat précédent, les élus, d'opposition ont accès à certains domaines de l'intranet de la Ville, tous les élus y compris les élus de l'opposition. Cela concerne notamment la messagerie, les documents de travail des commissions, mais aussi la GED (Gestion Electronique Documentaire). C'est un espace de recherches intéressant pour préparer les conseils. Or, toutes les recherches effectuées sont enregistrées et publiées sur la page.

Autrement dit, on est suivi à la trace ! Nous, élus d'opposition, mais aussi tous les utilisateurs de la GED, donc tous les agents. A mon sens, ce traçage va à l'encontre des droits de l'opposition politique, mais surtout, du fait que les recherches des agents sont également tracées, enregistrées et publiées, cela pourrait verrouiller les lanceurs d'alerte potentiels.

Or, le Règlement Général sur la Protection des Données, adopté en 2016 par le Parlement Européen rappelle que "La protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel est un droit fondamental. »

Partant de ce droit, j'estime que la publication de nos activités d'élus d'opposition est une entrave à notre liberté et à notre droit. Et j'associe les agents, potentiels lanceurs d'alerte au sein des services.

J'ai signalé cette situation à la CNIL qui m'a dirigée vers le DPO de la Ville, le Délégué à la Protection des Données. Je l'ai contacté, et il m'a répondu qu'il n'y avait pas de solution technique possible.

Selon la CNIL, je pourrais leur adresser une plainte, mais avant cela, je souhaitais en parler dans le cadre confidentiel du CHSCT, ce qui ne m'a été possible puisque le maire m'en a empêchée. Je vous livre ce problème déontologique ce soir, afin que nous trouvions une solution politique et technique à cette situation. Concrètement, j'ai fait des copies d'écran pour que vous vous rendiez compte de ce que c'est, je vois absolument tout quand je vais sur mon tableau de bord. J'ai vu Sylvia que tu as bien préparé le conseil, tu as fait beaucoup de recherches et je te félicite. Je vois toutes les activités, et je vois et tout le monde voit, on est complètement tracé. Pour moi, c'est un problème qui m'empêche d'utiliser cet outil et je me transforme en rat de bibliothèque avant le conseil, car je préfère tout rechercher dans mes documents papier, j'ai des archives jusqu'en 2008. Toutefois, cette situation ne me paraît pas normale. »

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« Concernant ce point, sincèrement, si c'est le cas je vous rejoins totalement et je vais demander tout simplement à notre Directeur Général des Services de vérifier tout cela. Il faut trouver une solution, car ce qui est vrai pour vous, l'est pour moi, ainsi que pour tout le monde et même pour les agents. Cela est gênant, je vous le dis sincèrement. Je vous propose, dans un premier temps, de vous mettre en contact avec le Directeur Général des Services, comme vous avez vu cela, et à nous, de trouver une solution très rapidement afin de mettre fin à cette situation illogique. Je découvre cela et apparemment, les services également.

Merci pour cette intervention. S'il n'y a plus d'autres remarques merci beaucoup pour ce Conseil Municipal et surtout d'avoir adopté tous les points à l'unanimité. »

Fin de la séance à 19h 40

PRM/RAG/AI

PV prov 17

Le secrétaire de séance

Denis DIGEL